

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE - PONCON

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2026
A 17 H 00 A LA SALLE DE LA MANUTENTION A EMBRUN**

Présents : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, GALDI Marc, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, LAINE Marie-Cécile, BONNARDEL Vincent, LEJEUNE Audrey, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier, DHORNE Anne, GRAS Denis, DIDIER Alexandre, ASSANDRI Martine, BONNAFFOUX Sébastien, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, TAIX Julien, BERENGUEL Victor, ROUX Sandrine.

Absents excusés : LEFEBVRE Nathalie donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck
EYMARD Aloïs donne pouvoir à ASSANDRI Martine



ORDRE DU JOUR

Référence Rapport	Libellé du Rapport
2026/88	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2026
	<i>Election du président</i>
2026/89	Fixation du nombre de Vice-Président, et des autres membres du bureau
	<i>Election des Vice-Présidents</i>
	<i>Election des autres membres du bureau</i>
	<i>Lecture de la charte de l'élu local par le président</i>
2026/90	Fixation des montants des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des Conseillers Délégués
2026/91	Délégation du conseil communautaire au Président

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 18 heures.

Chantal EYMEOD remercie tous les membres de leur présence et propose d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2026.

➤ **DELIBERATION N° 2026/88** : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2026

Chantal EYMEOD présente le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu la loi « engagement et proximité » en date du 27 décembre 2019,

Vu le décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et son entrée en vigueur au 01 juillet 2022,

Vu le projet de procès-verbal,

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil communautaire du 24 février 2026 à l'approbation des conseillers communautaires présents lors de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré,

DECIDE par 36 voix « pour » et 3 « abstentions » :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2026.

ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU
--

Chantal EYMEOD laisse la présidence à Georges GAMBAUDO, doyen d'âge, qui procède à l'appel des délégués et indique que les conditions de quorum sont remplies.

Il propose les nominations du secrétaire et des scrutateurs :

- secrétaire de séance : Christine MAXIMIN
- désignation de deux scrutateurs : CEARD Audrey et LEJEUNE Audrey

Georges GAMBAUDO propose la candidature de Chantal EYMEOD pour cette mandature et demande s'il y a d'autres candidats.

Chantal EYMEOD remercie Monsieur Le Doyen et indique qu'elle accepte la proposition de se porter candidate.

DÉPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

EPCI :

ARRONDISSEMENT
DE GAP

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON

Élection des membres du
bureau (Président, des vices
présidents et autres membres)

Effectif du conseil communautaire
39

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice
39

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à 17 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Serre-Ponçon.

Étaient présents les conseillers communautaires (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L.2121-20, applicable en vertu de l'article L.5211-f du CGCT) :
MAXIMIN Christine	X		
RIGNON Lydie	X		
BRENIERE Julien	X		
ARNAUD Jérôme	X		
DURAND Béatrice	X		
GALDI Marc	X		
DUBOYS Bénédicte	X		
PEYRON Michel	X		
LAINE Marie-Cécile	X		
BONNARDEL Vincent	X		
LEJEUNE Audrey	X		
GANDOIS Jean-Pierre	X		
TETENOIRE Michèle	X		
EYMEOD Chantal	X		
AUDIER Marc	X		
CEARD Audrey	X		
BERNARD-BRUNEL Franck	X		
DEPEILLE Zoïa	X		
PARPILLON Christian	X		
RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude	X		
LEFRANCOIS Olivier	X		
DHORNE Anne	X		
GRAS Denis	X		
LEFEBVRE Nathalle		X	pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL
DIDIER Alexandre	X		
ASSANDRI Martine	X		
EYMARD Aloïs		X	pouvoir à Martine ASSANDRI
BONNAFFOUX Sébastien	X		
GAMBAUDO Georges	X		
BOSQ Gustave	X		
VERRIER Jean-Luc	X		
PARIS Bruno	X		
MONTABONE Michel	X		

GENTILINI Brigitte	X		
BEY Daniel	X		
PICHON Julien	X		
TAIX Julien	X		
BERENGUEL Victor	X		
ROUX Sandrine	X		

1. Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame EYMEOD Chantal, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Christine DAXININ a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Georges GANBANDO reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 39 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Audrey CEARD
Audrey LEJEUNE

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37
- f. Majorité absolue 1 20

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EYNEOUD Chantal	37	trente sept
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin 2

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin 3

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Madame Chantal EYNEOUD a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Madame Chantal EYNEOUD élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

pair immédiatement supérieur.

¹ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 9 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- f. Majorité absolue 4..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERENGUEL Victor	35	Trente cinq
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 4

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin 5

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁴ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Victor BERENGUEL a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue 4 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ARNAUD Jerome</u>	<u>38</u>	<u>Trente huit</u>
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 6

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin 7

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M ARNAUD Jerome a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁶ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue 4 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
..... <u>MAXIMIN Christine</u> <u>38</u> <u>Trente huit</u>
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 8

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue 4

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin 9.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M Madame MAXIMIN Christine a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

⁸ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue 4 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GANDOLS Jean Pierre</u>	<u>38</u>	<u>Trente huit</u>
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 10

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin 11

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur GANDOLS Jean Pierre a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39

¹⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue 4 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BONNAFFOUX Sébastien</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 12

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin 13

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Monsieur BONNAFFOUX Sébastien a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue 4 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>VERRIER Jean Luc</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>

¹² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 14

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin 15

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur VERRIER Jean Luc a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue 4..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>MONTABONE Michel</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 16

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin 17

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur MONTABONE Nicolas a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 39
- f. Majorité absolue 4..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>AUDIER Marc</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 18

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

¹⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue 4

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin 19

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur AVOIER Marc a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.9. Élection autre membre du bureau n°1

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue 4 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BEY Daniel</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 20

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)

¹⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin 21

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°1

Monsieur BEY DANIEL a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.10. Élection autre membre du bureau n°2

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>PICHON Julien</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 22

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

²¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin 23

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°2

Monsieur PICHON Julien a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.11. Élection autre membre du bureau n°3

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 39
- f. Majorité absolue 4..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>RIGNON Lydie</u>	<u>39</u>	<u>Trente-neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 24

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

²³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin 25

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.11.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°3

M^{me} Madame RIGNON Lydie a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.12. Élection autre membre du bureau n°4

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 39
- f. Majorité absolue 4..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GANBAUDS Georges</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 26

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

²⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin 27

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.12.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°4

Monsieur GANBAUDS Georges a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.13. Élection autre membre du bureau n°5

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 39
- f. Majorité absolue 4..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PARIS Bruno	39	Trente neuf
.....
.....
.....
.....

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 28

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

²⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin 29

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°5

M. monsieur PARIS Bruno a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.14. Élection autre membre du bureau n°6

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BOSQ Gustave</u>	<u>38</u>	<u>Trente huit</u>
.....
.....
.....
.....

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 30

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

¹⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin 31

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°6

M. OSIENR BOSQ Gustave..... a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.15. Élection autre membre du bureau n°7

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LEJEUNE Audrey</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 32

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin 33

³¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

³² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°7

M^{me} LEJEUNE Audrey a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.16. Élection autre membre du bureau n°8

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GENTILINI Brigitte</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 34

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin 35

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

³⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.16.4. Proclamation de l'élection autre membre du bureau n°8

M. Madame GENTILINI Brigitte a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.17. Élection autre membre du bureau n°9

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.17.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue **4** 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>TAIX Julien</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
.....
.....
.....
.....

3.17.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 36

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue **4**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.17.3. Résultats du troisième tour de scrutin 37

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

³⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Madame La Présidente remercie les membres de la confiance accordée.

Elle est honorée de ce nouveau mandat et souhaite que tous puissent travailler en toute intelligence et confiance. Elle souhaite que chaque maire se retrouve au sein de la CCSP tout en portant leurs propres projets. Les domaines intercommunaux sont très nombreux : transport, déchets, assainissement, mobilité, risques naturels, culture, ... Elle sait que chacun s'engagera avec implication. Elle accueille les nouveaux élus dont les nouveaux maires et leur souhaite la bienvenue au sein de cette communauté de communes en vue de faire évoluer le territoire et le respecter et le protéger.

Elle remercie les équipes également pour leur implication, leur engagement, loyauté et sérieux.

Elle évoque l'important dossier du SCOT sur lequel il va falloir travailler d'arrache-pied.

➤ **DELIBERATION N° 2026/89 : Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau de la communauté de communes de Serre-Ponçon**

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2025-10-07-0006 du 07 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ; dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE FIXER** à 8 le nombre de vice-présidents
- **DE FIXER** à 9 les autres membres du bureau

➤ **Lecture de la charte de l'élu local par le Président**

Chantal EYMEOD fait lecture aux membres de la charte de l'élu local.

➤ **DELIBERATION N° 2026/90 : Fixation des montants des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents**

Vu les dispositions de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 07 avril 2026 constatant l'élection du président, de 8 vice-présidents et 9 autres membres du bureau,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que la population INSEE de la communauté de communes de Serre-Ponçon est de 17 548 habitants,

Considérant que pour une communauté regroupant de 10 000 à 19 999 habitants, l'article R.5214-1 du code général des collectivités fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 48.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, La Présidente entendu et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE FIXER** le montant des indemnités de fonction de présidente, de vice-président et de conseillers communautaires délégués pour l'exercice effectif des fonctions aux taux suivants :

- le président : **48.75** % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de sa désignation,

- les 8 vice-présidents à **16.00** % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de leur désignation

- les 9 conseillers communautaires délégués à **4.10** % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de leur désignation

- **DE PRELEVER** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté de chaque exercice

- **D'INDIQUER** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et versées mensuellement.

➤ **DELIBERATION N° 2026/91** : Délégation du conseil communautaire au Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et suivant ;

Vu la délibération n°2026/89 en date du 14 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;

A noter qu'en application de ce même article, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, lors des réunions du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président les attributions ci-dessous.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE DONNER** délégation au Président, pour la durée du mandat à l'effet :

Pour l'Administration Générale :

1. **D'APPROUVER ET SIGNER** tous contrats avec les organismes gestionnaires de droits d'auteurs (Centre français d'exploitation du droit de copie, SACEM, ...) ainsi que leurs avenants ;
2. **D'APPROUVER ET SIGNER** toutes conventions avec les organismes chargés de la reprise des déchets ménagers ou assimilés recyclables ainsi que leurs avenants ;
3. **DE SIGNER** tout renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ou toute convention de mise à disposition de données, d'immobilier ou d'organisation, conclue à titre gratuit.
4. **D'APPROUVER ET SIGNER** les contrats à intervenir avec des tiers visant à l'utilisation des salles et des matériels de la communauté de communes, dans le respect des règlements correspondants votés par le Conseil Communautaire ;
5. **D'APPROUVER ET SIGNER** les conventions, avec les différents partenaires dans le cadre de l'organisation de manifestations et évènements, dans lesquels la communauté de communes est partenaire ou pour organiser l'intervention des services communautaires ;
6. **D'APPROUVER ET SIGNER** l'ensemble des règlements de fonctionnement et autres règlements intérieurs des services communautaires ou d'utilisation des équipements communautaires après avis de la commission ad'hoc et du comité social territorial le cas échéant ;
7. **D'APPROUVER** tous avenants de prorogation, n'impliquant aucune participation financière supplémentaire pour la Collectivité, de toutes conventions adoptées préalablement par le Conseil Communautaire.

Pour les Finances :

8. **DE SOLLICITER** toute demande de subvention et le cas échéant de signer la convention correspondante ;
9. **DE PROCEDER** aux réductions ou annulations de créances et de mandats,
DE PROCEDER aux admissions en non-valeurs et au remboursement de sommes recouvrées à tort par facturation des services publics dans la limite de 200 €. ;
10. **DE CREER, DE MODIFIER OU DE SUPPRIMER** les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires ;
11. **DE REALISER** les lignes de trésorerie auprès des organismes financiers dans la limite maximum de capital fixée à hauteur de 1 000 000 €, pour chacun des budgets afin de faire face aux échéances de la collectivité et passer à cet effet les actes nécessaires et à les signer
12. **D'ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
13. **DE DECIDER** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

14. DE REGLER les conséquences dommageables des sinistres et des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules et engins de la Communauté de communes ainsi que les franchises à la charge de la Communauté de communes, dans la limite des crédits ouverts au budget ;
15. DE PRENDRE toute décision pour régler, dans la limite de 4 500 euros par dossier, les indemnités afférentes à des dommages subis par des agents de la Communauté de communes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance, dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983

Pour la Commande Publique et les Achats :

16. DE PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qu'il s'agisse d'un marché sans publicité ni mise en concurrence, d'un marché à procédure adaptée ou d'une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
17. DE PASSER les contrats d'assurance et leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Pour le Foncier :

18. DE DECIDER de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
19. DE FIXER, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
20. DE CONCLURE toutes conventions d'établissement de servitudes, FIXER, le cas échéant, le montant de l'indemnité y afférent en corrélation avec l'estimation des services du Domaine ainsi que RECEVOIR et AUTHENTIFIER, au besoin, les actes en la forme administrative en découlant en vue de leur publication au fichier des hypothèques en vertu de l'article L1311-13 du CGCT, et DESIGNER, dans ce cas, le 1er Vice-président pour signer lesdits actes en la forme administrative ;
21. DE CONCLURE toutes conventions, d'autorisation de travaux, de droit d'usage et de droit de passage, et de déversement d'effluents non domestiques dans le cadre des opérations d'intérêt communautaire conduites par la CCSP ;
22. DE SIGNER tout document relatif à toute acquisition foncière rendue nécessaire pour le fonctionnement des différentes compétences exercées par la communauté de communes et tout acte authentique (notarié ou en la forme administrative) en résultant.

Pour les Ressources Humaines :

23. DE PRENDRE toute décision concernant le remboursement sur justificatifs des frais réels des élus et des agents occasionnés par les missions qui leur ont été confiées par le Président ou le Conseil Communautaire ;
24. DE CONCLURE les conventions avec le CNFPT (centre national de formation de la fonction publique territoriale) ou autres organismes de formation agréés dans la limite des crédits inscrits au budget, dans le cadre de la formation des agents et des élus de la collectivité ;
25. DE CONCLURE les conventions avec le CDG05 (centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes) relatives aux services qui peuvent être proposés par celui-ci (médecin, retraite, document unique, assistant de prévention, remplacement, archives, RGPD, ...) dans la limite des crédits inscrits au budget ;
26. DE CONCLURE, après information du conseil et avis du comité social territorial, les conventions de mise à disposition d'agents ou de services et moyens ainsi que les conventions d'entente avec les Communes membres ou les partenaires et institutions en lien avec les compétences de l'EPCI ;
27. DE RECOURIR au bénévolat, sans contrepartie financières ou matérielles, dans les circonstances le justifiant ou le cas échéant, en raison de l'urgence de la situation, et DE CONCLURE, pour l'exécution des missions de service public de la communauté de communes, des conventions d'accueil de ces collaborateurs bénévoles, à cet effet ;
28. DE CONCLURE, avec le SDIS05, les conventions relatives à la disponibilité opérationnelle d'un sapeur-pompier volontaire employé par la communauté de communes, pendant son temps de travail.

Pour les Affaires Juridiques :

29. DE FIXER les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, dans la limite des crédits inscrits au budget.
30. D'INTENTER au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions menées contre elle, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance, qu'en appel et en cassation, devant les juridictions de

toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Le Président pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

- D'INDIQUER que ces délégations impliquent également le pouvoir de décider des modifications, retrait, abrogation, suppression, résolution et résiliation des actes correspondant ;

- DE PRECISER que le Président, en vertu de l'article L5211-9 du CGCT, peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération à un ou plusieurs Vice-Présidents ;

- DE PRECISER que le Président peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature, par arrêté, au directeur général des services, au directeur adjoint, au directeur des régies et aux responsables de service ;

- DE PRÉVOIR qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions, pourront être déléguées à un vice-président par un arrêté spécifique ;

-D'AUTORISER le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

QUESTIONS DIVERSES

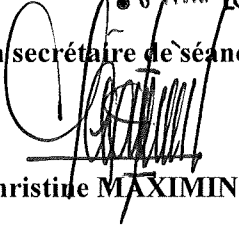
Les prochains conseils communautaires auront lieu :

- mardi 28 avril à 18 heures à la salle des fêtes de Chorges.
- mardi 2 juin à 18 heures au pôle culturel XXème à Savines-le-lac
- jeudi 9 juillet à 18 heures à la salle des fêtes d'Embrun.

La séance est levée à 18 H 30.

Publié, le **30 AVR. 2026**

La secrétaire de séance


Christine MAXIMIN



La Présidente,


Chantal EYMEOUD